

Charte du Service à la Société

Préambule

Face à l'émergence d'une société de la connaissance, l'Université catholique de Louvain, s'appuyant sur sa longue tradition de recherche et d'enseignement, considère qu'elle doit amplifier son écoute des défis sociétaux car elle peut y répondre de manière spécifique et nourrir par cette activité son enseignement et sa recherche afin de répondre aux attentes croissantes de la société.

L'enseignement, la recherche et le service à la société constituent donc les trois missions fondamentales de l'université, ces trois missions se fertilisant mutuellement.

Afin d'encourager et de développer le service à la société, l'université se doit d'institutionnaliser cette troisième mission et de préciser ses attentes en la matière.

1. Principes fondateurs

Dans sa mission de service à la société, l'implication de l'UCL se fait selon deux axes :

1. Les activités de service à la société sont indissociables de l'enseignement et de la recherche, car elles nourrissent utilement l'enseignement et viennent amplifier le patrimoine intellectuel de l'université constitué par ses activités de recherche.

Le service à la société doit être conçu en interaction avec les deux autres missions car cette interaction vient enrichir chacune des missions. D'une part les activités de service participent à la valorisation des résultats de recherche et des acquis de l'enseignement ; d'autre part, les activités de service à la société influencent les problématiques de recherche et les programmes d'enseignement pour qu'ils soient développés en phase avec les défis sociétaux.

2. Le service à la société est presté au nom de l'UCL et dans le respect de la vision et des valeurs de l'UCL. Ses valeurs humanistes incluent le souci d'un développement durable et équitable, conduit par une éthique du respect de tous, vivant aujourd'hui et demain.

Lieu de recul critique et de réflexion, l'université se doit d'être un moteur du changement pour trouver, par sa recherche et son enseignement, des voies innovantes de durabilité.

Le service à la société doit être un stimulateur d'innovation au sein de l'université et de ses instituts et pour la société en général. Il repose sur une recherche d'excellence, indépendante, intégrant ses valeurs propres et évaluée par ses pairs.

L'UCL encourage les membres des personnel ainsi que les entités qui la composent à s'impliquer individuellement et collectivement dans la mission de service à la société pour intensifier les interactions avec les deux autres missions et faire de l'université un lieu de connaissance en concordance avec son milieu.

2. Engagement de l'UCL

- 2.1. L'UCL soutient la mission de service à la société dans le parcours des membres de la communauté universitaire en ce compris les étudiants.
Le temps consacré à des activités reconnues de service à la société fait partie des heures de travail du membre de l'UCL à condition que ces activités n'entravent pas la réalisation des autres activités de la personne.
- 2.2. L'université invite son personnel académique à s'investir dans cette troisième mission comme elle le fait pour les missions d'enseignement et de recherche.
L'UCL valorise le service à la société en l'intégrant dans le parcours académique individuel concerté (PAIC) et reconnaît deux types de services : les services externes et les services à l'institution.
- 2.3. L'UCL fixe la mission de service dans sa structure, en créant un Conseil du Service à la Société (CSES). Par cette action, elle marque sa volonté de favoriser le développement de la troisième mission au regard des défis à relever.
Le CSES est une commission du Conseil Académique, présidée par le Prorecteur au service à la société, et composée selon une logique de représentativité, consignée dans le règlement organique de l'université.

3. Missions

- 3.1. L'UCL à travers le CSES, privilégie une approche selon quatre pôles représentatifs des enjeux majeurs de notre société contemporaine.
 1. La valorisation par le transfert de technologie
 2. La valorisation par apport d'expertise
 3. Le développement régional
 4. Le développement durable

En plus de ces quatre pôles, le CSES aborde des thématiques qui ne lui sont pas propres, mais qui demandent une approche spécifique du service à la société. Pour traiter ces thématiques, le CSES travaille en collaboration avec les organes de l'université classiquement en charge de celles-ci.

Le CSES permet de susciter une action commune à travers plusieurs de ces pôles. La division en pôles et les thématiques abordées peuvent évoluer en fonction des changements de priorité dans les interactions entre l'université et la société.

- 3.2. La mission du CSES s'appuie sur les actions suivantes :
 - 3.2.1. Réfléchir sur la vision et les valeurs du «service à la société» et élaborer des règles de bonne pratique en vue de constituer une jurisprudence au sein de l'université.
 - 3.2.2. Inciter et favoriser les nouvelles initiatives par l'octroi de budgets d'impulsions.

- 3.2.3. Proposer au Conseil académique des recommandations de politique générale dans les pôles de réflexion, et occasionner des actions transversales.
- 3.2.4. Sensibiliser la communauté universitaire afin de susciter son engagement dans le service à la société.
- 3.2.5. Permettre au personnel académique et scientifique de mieux gérer les possibilités de mise en œuvre du service à la société. Par cette démarche, développer l'attractivité de la carrière des chercheurs et ouvrir à ceux-ci de nouvelles opportunités de développement personnel et professionnel.
- 3.2.6. Faciliter les relations entre l'université et la société, notamment afin d'accroître la reconnaissance au sein de la société de l'utilité publique des trois missions de l'université et d'augmenter les retombées positives, qu'elles soient économiques, sociales ou culturelles, à court ou à long terme.
- 3.2.7. Soumettre au Conseil académique des propositions de décision.
- 3.2.8. Veiller à la mise en œuvre des décisions prises en son sein.

4. Quatre pôles d'action

Les quatre pôles privilégiés (point 3.1), vont permettre à l'UCL de canaliser ses actions en conformité avec les besoins sociétaux.

Chaque pôle voit ses actions concrétisées à travers une Task Force, animée par un Président et dont les membres peuvent être issus de la communauté universitaire et de la société. Les membres des Task Forces ont une expertise et/ou une motivation particulière à faire valoir dans la thématique concernée.

La veille sur les besoins sociétaux est organisée au sein de chaque Task Force, de même que l'identification des critères éthiques qui permettront de baliser le périmètre du service à la société.

Le document « Missions et objectifs du Service à la Société » précise par pôle, la thématique, le positionnement de l'UCL, les objectifs et le rôle de chaque Task Force.